

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
02/02/2021

Dossier complet le :  
23/02/2021

N° d'enregistrement :  
2021-5133

### 1. Intitulé du projet

Projet d'effacement d'enrochements et de mise en place d' un poste de secours sur pilotis à Saint Gilles Croix de Vie

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Nom, prénom et qualité de la personne

François BLANCHET, Président de la Communauté de Communes

habilitée à représenter la personne morale

du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 2 | 3 | | 7 | 7 | 8 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 8 |

Forme juridique

Communauté de Communes

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°11: Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. a) Aménagement destiné à combattre l'érosion	Suppression des enrochements servant à protéger le poste de secours actuel de la Paterne, suppression des escaliers bois à Kerlo et réalignement du trait de côte. Restauration et renaturation de la dune et création d'accès plage doux et intégrés à l'environnement. Mise en place de plateformes pilotis en bois sur l'estran pour poste de secours à la Parterne.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans une réflexion à l'échelle du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, veillant à supprimer les "points durs" du trait de côte limitant ainsi l'érosion. Les 3 communes littorales du territoire sont concernées.

Afin de faciliter la compréhension, 3 demandes d'examen cas par cas sont formulées (une par commune).

Cette présente demande s'attache aux travaux prévus dans la commune de Saint Gilles Croix de Vie.

Le projet prévoit de :

- Supprimer le cordon d'enrochements et ré-aligner le trait de côte sur le site de la Paterne;
- Supprimer l'escalier bois actuellement fiché sur le front de dune à Kerlo;
- Modifier les accès plage de la Paterne et de Kerlo (accès plus naturels et doux);
- Renaturer la dune (re-végétalisation et protections);
- Modifier les réseaux (EU, électricité, téléphone) alimentant le poste de secours de la Paterne. Actuellement sur le DPM, et souvent détériorés par les tempêtes, le projet prévoit de les faire passer dans la dune sur l'emprise du chemin actuel;
- Mise en place d'une plateforme bois sur pilotis à la Paterne permettant de recevoir un poste de secours en saison estivale.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie consiste à :

- Supprimer les « points durs » sur le trait de côte afin de limiter / supprimer les effets de bord engendrés par les ouvrages proéminents en enrochements : réaligement du trait de côte.
- Réaliser un accès plages en harmonie avec le cordon dunaire naturel afin que le passage ait le moins d'impact sur la dune et qu'elle puisse continuer à jouer son rôle de barrière naturelle.
- Modifier les réseaux (EU, électricité, téléphone) alimentant le poste de secours de la Paterne. Actuellement sur le DPM, et souvent détériorés par les tempêtes, le projet prévoit de les faire passer dans la dune sur l'emprise du chemin actuel;
- De mettre un poste de secours sur pilotis ayant accès aux réseaux existants et entièrement repliable hors saison (hormis la plateforme sur pilotis fixe).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle du chantier est de 10 semaines.

Les travaux consistent à:

- Déposer les réseaux actuels qui raccordent le poste de secours existant de la Paterne en longeant le pied de dune depuis l'extrémité Sud du remblai.
- Installer des nouveaux réseaux en les acheminant par la dune sous l'emprise du chemin existant;
- Installation et dissimulation du regard des réseaux avec pompe de relevage en haut de dune;
- Déposer l'escalier bois de Kerlo;
- Déposer l'ouvrage en enrochements existant de la Paterne, criblage et évacuation des matériaux impropres;
- Remodelage de la dune (Paterne et Kerlo) afin d'obtenir un cordon dunaire homogène en altitude de crête ;
- Modification/création d'un accès plage doux oblique au trait de côte (Paterne et Kerlo);
- Re-naturation, re-végétalisation et protection de la dune (plantation oyats, branchages, ganivelles) (Paterne et Kerlo);
- Installation de la plateforme pilotis sur l'estran à la Paterne;
- Remise en état des lieux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, un poste de secours sera mis en place sur la plateforme pilotis lors de la saison estivale.

Le raccordement se fera au moyen de réseaux souples depuis un regard situé en haut de dune.

Hors période estivale, le poste de secours est retiré et seule la plateforme pilotis reste en place. Les réseaux souples entre le regard situé en haut de dune et le poste de secours sont retirés.

A ce stade, l'architecture des postes de secours n'est pas connue. Le projet tel qu'il est présenté fera l'objet d'un permis d'aménager, les postes de secours en eux même et leurs installations saisonnières feront l'objet d'un autre permis d'aménager. L'objectif du projet est aussi d'homogénéiser l'architecture et les codes visuels des postes de secours sur l'ensemble du territoire. Le choix des postes de secours est en cours de réflexion entre les communes et l'ABF. Au vu des délais d'instruction et des fenêtres de travaux limitées, le choix a été fait de distinguer dans un premier temps l'aménagement du site et la pose des pilotis, puis dans un second temps le choix des postes de secours.

A titre d'exemple, l'annexe 4 "exemple poste secours" présente une solution de poste de secours non définitive permettant d'apprécier les possibilités d'installation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nécessite :

- Dérogation au titre des espèces protégée à confirmer (y compris pour le site de Kerlo non compris dans l'inventaire Faune/Flore);
- Permis d'aménager;
- Le projet nécessite un accord du Ministre chargé des sites classés (l'article R425-17 du code de l'urbanisme);
- Étude incidence Natura 2000;
- Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM;
- Autorisation de circulation sur le DPM.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'ouvrage en enrochements supprimés du DPM à la Paterne :	Environ 360 m <sup>2</sup>
Superficie de l'escalier supprimé du DPM à Kerlo :	Environ 40 m <sup>2</sup>
Emprise de la plateforme pilotis de la Paterne sur le DPM :	32 m <sup>2</sup>
Emprise du nouvel accès plage sur la dune (Paterne et Kerlo):	Environ 300 m <sup>2</sup>
Largeur du nouvel accès (permettant un accès VL de secours en cas de réelle nécessité) :	3m-3.5m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Accès plage de la Paterne et de Kerlo  
à Saint Gilles Croix de Vie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 5 5' 44 "W Lat. 46° 4 0' 46 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Saint Gilles Croix de Vie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 : Dunes de la Sauzaie (le Pont Jaunay) et Marais du Jaunay ZNIEFF 1 : Massif de la Sauzaie
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Gilles Croix de Vie
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Gilles Croix de Vie est concernée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Pays de Monts approuvé le 30/03/2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site d'Intérêt Communautaire : Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé : Les Dunes du Jaunay et de la Sauzaie

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Les matériaux de terrassement impropres issus du démontage des ouvrages (enrochements et escalier bois) seront évacués en filière spécialisée.	
<b>Ressources</b>	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la création des nouveaux accès entraînera des dégradations/destructions de biodiversité qui resteront toutefois négligeables. A terme, la re-naturation de la dune prévue dans le projet aura un impact positif sur le milieu et la biodiversité. Un inventaire Faune/Flore exhaustif sur une année complète (2019) a été réalisé afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la création des nouveaux accès entraînera un impact sur le milieu qui restera toutefois négligeable. A terme, la re-naturation de la dune prévue dans le projet aura un impact positif sur le milieu et la biodiversité. Un inventaire Faune/Flore exhaustif sur une année complète (2019) a été réalisé afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie d'après le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> Aléa érosion sur les deux sites (PPRL). Les pilotis ont théoriquement une durée de vie de 20 ans, le plancher est situé à une cote de 4.20 NGF correspondant à la cote Xynthia au large. Le recul moyen du trait de cote sur ce secteur étant de 30cm/an, le recul de la dune sur la durée de vie des pilotis est théoriquement de 6m et ne nécessite pas obligatoirement le déplacement de la structure.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera, en phase de travaux, peu de trafic puisqu'il n'y a aucun apport de matériaux. Seul l'apport des deux plateformes bois en pilotis et l'évacuation des enrochements et des matériaux impropres (matériaux drainant, géotextile, béton, escalier bois,...) sur chacun des sites engendreront la circulation de quelques camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit modéré en phase de travaux: - Engins de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, les engins de chantier seront susceptibles d'engendrer des vibrations à proximité. C'est un impact négligeable et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, les engins de chantier et les camions engendreront des rejets de polluants atmosphériques. Il s'agit d'un impact négligeable et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ci-joint inventaire Faune/Flore avec préconisations visant à réduire l'impact sur l'environnement.

La communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre les mesures et préconisations formulées dans cette étude.

A noter dans l'inventaire Faune/Flore, que le site de la Sauzaie ne fait pas partie du présent projet.

Le site de la Sauzaie a été inventorié, profitant de l'opportunité de la réalisation d'une étude Faune/Flore, dans le cadre d'un autre projet inscrit dans le plan de gestion Natura 2000 du site. Le volet sur ce site n'est donc pas à prendre en compte pour la présente demande.

Le site de Kerlo n'a pas été inventorié car ce site s'est greffé au projet global en cours de route. Toutefois la proximité avec le site de la Paterne (150m) permet de penser que le milieu est sensiblement identique. Aussi toutes les mesures nécessaires pour limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel, telles qu'énoncées pour le site de la Paterne, sont applicables au site de Kerlo.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à GIVRAND

le, 22/02/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

